

Les vendeurs d'alcool testés par des ados

CONTRÔLES

La Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme souhaite développer les achats-tests. Une pratique inexistante à Genève.

CHLOÉ DETHURENS

Depuis le début de l'année, une quarantaine de jeunes de moins de 16 ans ont fini à l'hôpital après avoir bu trop d'alcool. De la vodka mélangée au Red Bull la plupart du temps, achetée dans des supermarchés et autres commerces de détail. Depuis 2004, ces chiffres ont plus que doublé, avec quelque 80 hospitalisations l'an dernier. Les ados concernés sont issus de toutes les couches socio-économiques.

Afin de mieux contrôler la vente de boissons alcoolisées aux mineurs, la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (Fegpa) souhaite aujourd'hui développer les achats tests. Le concept? Un groupe d'adolescents de moins de 18 ans tente de se procurer de l'alcool

afin de constater si le vendeur ou le serveur respectent la loi. L'objectif est de limiter l'accès à l'alcool aux mineurs et de sensibiliser les gérants à la législation actuelle, stricte: pas de vin ou de bière avant 16 ans, pas de spiritueux avant la majorité.

Cette pratique des achats-tests est encore inexistante à Genève, notamment car elle se révèle complexe à mettre en place. «Ces opérations comportent pas mal de zones d'ombre au niveau juridique, explique Metin Türker, chef du secteur autorisations au Service du commerce. Nous nous sommes posé la question mais ne sommes jamais allés plus loin. Les milieux de la prévention peuvent le faire, mais pour nous, en tant qu'Etat, la question des bases légales se pose.»

En Suisse alémanique, au contraire, ces expériences de contrôles par des mineurs se pratiquent depuis plusieurs années et ont même tendance à se multiplier. Entre 2000 et 2008, 5688 achats-tests ont été réalisés dans quinze cantons suisses alémaniques. Selon une étude de la Régie fédérale des alcools, ces inspections ont permis de faire diminuer de manière significative la vente d'alcool aux mineurs, notamment dans les cantons de Bâle-Campagne, Berne et Zurich. Tous cantons confondus, le pourcentage d'«acheteurs-tests» à qui de l'alcool a été servi est passé de 59% en 2003 à 35,6% en 2008.



Ados testeurs. Le concept des achats-tests est plus développé en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. La Régie fédérale des alcools voit d'un bon œil la mise en place à Genève de telles méthodes. (MAGALI GIRARDIN)

Dans les régions où cette méthode est pratiquée régulièrement, «encore un bon tiers» des jeunes obtiennent les boissons désirées, explique le rapport de la régie fédérale. Lors de leurs contrôles, les adolescents sélectionnés, âgés de 14 à 16 ans en moyenne, sortent le plus souvent par groupes de deux. Ils sont formés aux achats-tests, encadrés et, évidemment, autorisés par leurs parents à y participer.

Atelier en mai

A la fin du mois de mai dernier, la Fegpa a réuni les différents intervenants cantonaux autour d'un atelier afin de les initier au concept des achats-tests. Travailleurs sociaux hors murs, police, responsables du Service du commerce et de la Direction générale de la santé ont pris part à la réunion. «Cette pratique est mal connue, explique Laurence Fählmann Rielle, secrétaire générale de la Fegpa. Il ne s'agit pas de piéger les commerçants mais de les sensibiliser.

La sanction, si elle est nécessaire, intervient tout à la fin du processus.» Aujourd'hui, la fédération souhaite créer une plate-forme réunissant ses différents partenaires afin de mettre en place et de gérer des achats-tests systématiques. «Ce projet n'a pas de sens s'il n'est pas encadré par tous les représentants du domaine, ajoute la secrétaire générale. Pour être efficace, il doit être mis sur pied dans les règles.»

Guide pratique

La Régie fédérale des alcools voit d'un bon œil la généralisation de ces méthodes de l'autre côté de la Sarine. Un guide expliquant comment mettre en place des achats-tests a été publié l'an passé. «Une version plus courte, utilisable pour l'action de terrain, est en préparation, explique Nicolas Rion, responsable communication de la régie fédérale. L'objectif est de permettre aux communes et associations de les réaliser de manière décentralisée.»

Projets communaux

Quinze communes genevoises participent actuellement à un vaste projet de prévention de l'alcoolisme chez les jeunes. Objectif: retarder le plus possible l'âge de la première consommation. Dans chaque commune, ce projet d'«intervention précoce» prévoit la tenue d'un état des lieux puis la mise en place d'un plan de mesures.

Dans le cadre de cette opération, Bernex et Confignon ont récemment pu élaborer plusieurs projets concrets. Après avoir effectué un état des lieux des nouvelles pratiques observées par leurs jeunes en matière d'alcool, les deux communes ont mis en place une série de mesures, dont une charte destinée aux organisateurs habituels d'événements (écoles, habitants, associations) ainsi qu'une convention pour grandes manifestations. Actuellement en phase de test,

ces nouvelles pratiques seront évaluées dans six mois. «Lorsqu'un jeune veut fêter son anniversaire dans l'une de nos salles, nous lui faisons désormais signer une charte, explique Gilbert Vonlanthen, conseiller administratif bernésien en charge des Affaires sociales. Il s'agit de responsabiliser le jeune, lui faire prendre conscience des contraintes qui existent lors de l'organisation d'une manifestation. Nous préférons appliquer ce type de mesures plutôt qu'interdire la location de salles.» Après le dérapage d'une soirée d'anniversaire l'an passé, la Mairie souhaite donner un «signal clair» aux usagers de ses locaux.

Les autres communes participant au projet n'ont pas encore mis en place de mesures. Celles de la région Arve et Lac s'y mettront à la rentrée prochaine. (chd)